

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE
POUR PARTICIPER A UNE REUNION MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE (1)

Cette demande devra être adressée 3 jours au moins avant la date de l'absence à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne (DRHCI).

PARTIE À RENSEIGNER PAR L'AGENT

Direction / Service :

Nom et prénom :

Date(s) de l'absence : 3 novembre 2016

Durée de l'absence en nombre d'heures (délais de route non compris) : 2 h de 9h00 à 11h00

Nombre d'heures d'absence accordé depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours :
(plafond réglementaire de 12 heures par an)

Fait le :

Signature :

PARTIE À RENSEIGNER PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Demande acceptée

Demande refusée, à motiver par des nécessités de service :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le :

Signature :

Une copie signée du présent document devra être remise à l'agent ; l'original devra être retourné à la DRHCI (SEPI).

(1) Référence réglementaire : article 6 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale.